

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2020

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2020

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 30 Septembre 2020 faisant apparaître un total bilan de 1 304 640 Dinars et un actif net de 1 267 226 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 30 Septembre 2020, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV L'INVESTISSEUR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3-4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

- 1) Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté que les liquidités et quasi-liquidités de la SICAV représentent **21,21 %** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 20% prévu par ledit article.

- 2) Contrairement aux dispositions de l'article 29 du code des OPCVM, nous avons constaté qu'à la date du 30/09/2020, la SICAV L'INVESTISSEUR a employé 10,93% de son actif en titres émis ou garantis par le même émetteur à savoir, la société EURO-CYCLES, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par ledit article.
- 3) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1^{er} janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite à la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019.

Cette décision devrait être reprise par le conseil d'administration de la SICAV L'INVESTISSEUR et approuvée par son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

Tunis, le 30 octobre 2020

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

BILAN
Au 30 SEPTEMBRE 2020
(Exprimés en dinars)

<u>ACTIF</u>	Notes	<u>30/09/2020</u>	<u>30/09/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	1 025 746	1 039 731	1 066 507
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	560 053	598 312	545 753
b - Obligations de sociétés	4-3	400 707	378 824	460 167
c - Emprunts d'état	4-4	64 986	62 594	60 586
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		276 686	287 848	281 985
a - Placement monétaires	4-5	212 430	287 260	276 758
b - Disponibilités	4-6	64 256	588	5 227
AC 3 - Créances d'exploitation	4-7	2 209	274	-
TOTAL ACTIF		1 304 640	1 327 853	1 348 492
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-8	24 651	24 551	24 127
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-9	12 763	4 446	9 985
TOTAL PASSIF		37 414	28 997	34 112
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	4-10	1 241 330	1 242 358	1 259 923
CP 2 - Sommes distribuables		25 896	56 498	54 457
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-11	9	12	12
b - Sommes distribuables de la période		25 887	56 486	54 445
TOTAL ACTIF NET	4-12	1 267 226	1 298 856	1 314 380
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 304 640	1 327 853	1 348 492

ETAT DE RESULTAT
Au 30 SEPTEMBRE 2020
 (Unité : Dinar)

Note	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	22 597	42 623	27 616	55 651	63 272
a - Dividendes	5-1 14 915	19 215	21 073	36 063	36 063
b- Revenus des obligations de sociétés	5-2 6 908	21 100	5 768	16 984	23 830
c – Revenus des emprunts d'état	5-3 775	2 308	775	2 604	3 379
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-4 3 660	12 237	5 483	16 531	22 060
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	26 257	54 860	33 099	72 182	85 332
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-5 -2 494	-7 542	-2 612	-7 827	-10 462
REVENU NET DES PLACEMENTS	23 764	47 318	30 487	64 355	74 870
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-6 -8 719	-21 140	-2 690	-7 923	-20 402
RESULTAT D'EXPLOITATION	15 045	26 178	27 797	56 433	54 468
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-7 -1	-291	-	53	-23
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	15 044	25 887	27 797	56 486	54 445
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>	1	291	-	-53	23
* Variation des +/- values potentielles sur titres	17 409	12 856	-28 911	-61 998	-23 931
* +/- values réalisées sur cession des titres	1 208	3 126	-	-15 557	-34 468
* Frais de négociation de titres	-6	-11	-3	-175	-261
RESULTAT NET DE LA PERIODE	33 656	42 149	-1 117	-21 297	-4 192

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Au 30 Septembre 2020
(Unité : Dinar Tunisien)

	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	33 656	42 149	-1 117	-21 297	-4 192
a - Résultat d'exploitation	15 045	26 178	27 797	56 433	54 468
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	17 409	12 856	-28 911	-61 998	-23 931
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	1 208	3 126	-	-15 557	-34 468
d - Frais de négociation de titres	-6	-11	-3	-175	-261
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-54 448	-	-52 209	52 209
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	-	3 109	-	5 448	5 448
* Capital	-	3 219	-	5 615	5 615
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-136	-	-220	-220
* Régularisations des sommes distrib.	-	27	-	53	53
b - Rachats	-73	-37 964	-	-	-1 581
* Capital	-72	-39 411	-	-	-1 572
* Régularisation des sommes non distrib.	-	1 765	-	-	67
* Régularisation des sommes distrib.	-1	-317	-	-	-76
VARIATION DE L'ACTIF NET	33 584	-47 154	-1 117	-68 058	-52 534
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 233 642	1 314 380	1 299 973	1 366 914	1 366 914
b - En fin de période	1 267 226	1 267 226	1 298 856	1 298 856	1 314 380
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	17 110	17 615	17 636	17 561	17 561
b - En fin de période	17 109	17 109	17 636	17 636	17 615
VALEUR LIQUIDATIVE	74,067	74,067	73,648	73,648	74,617
<u>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</u>	2,73%	3,41%	-0,09%	-1,56%	-0,32%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 SEPTEMBRE 2020

NOTE1: CREATION DE LASOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de type distribution créée le 11/02/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F.N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE2: OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres entant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus (nets de la retenue à la source libératoire de 20%).

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont désormais soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes «Différences d'estimation» et «Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse

exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2020 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

SICAV L'INVESTISSEUR détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, l'ancien gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

A compter du 16/07/2020, la gestion de la SICAV est assurée par STB Finance intermédiaire en bourse, aux mêmes conditions de rémunérations que STB Manager.

NOTE 4-NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 30/09/2020 un montant net de 1 025 746 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Prix de Revient	Cours	Valeurs au 30/09/2020	% de l'actif
Actions et droits rattachés		615 773		520 838	39,92%
ARTES	16 191	117 448	3,976	64 375	4,93%
ATB	5 000	20 750	3,060	15 300	1,17%
ATL	25 620	66 531	1,643	42 094	3,23%
BTE ADP	1 249	37 050	8,350	10 429	0,80%
CITY CARS	5 600	47 010	7,085	39 676	3,04%
EURO-CYCLES	5 840	104 720	24,413	142 572	10,93%
NEW BODY LINE	8 834	46 359	4,221	37 288	2,86%
SFBT	4 250	65 785	18,830	80 028	6,13%
SPDIT	6 000	61 800	8,240	49 440	3,79%
TPR	1 380	3 953	3,595	4 961	0,38%
TUNIS RE	4 800	44 366	7,224	34 675	2,66%
Emprunts d'ETAT		58 716		64 986	4,98%
BTA NOV 2021 6.1%	63	58 716		64 986	4,98%
Obligations de SOCIETES		382 630		400 707	30,71%
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000		62 546	4,79%
BNA 2009 SUB	1000	26 630		27 185	2,08%
BNA SUB 2017-1 B	600	48 000		49 009	3,76%
CIL 2016/2	1200	48 000		49 794	3,82%
HL SUB 2015-1	1 000	60 000		63 220	4,85%
STB 2020-1 C FIXE	200	20 000		20 805	1,59%
STB SUB 2019-1 C	1 000	100 000		107 357	8,23%
TL 2013-2 B	1 000	20 000		20 791	1,59%
Titres OPCVM		38 918		39 215	3,01%
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	230	27 078	119,699	27 531	2,11%
FCP DELTAEPARGNE ACTIONS	113	11 840	103,396	11 684	0,90%
TOTAL		1 096 036		1 025 746	78,62%

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 30/09/2020 à un montant de 560 053 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Actions et droits rattachés	615 773	677 819	623 484
Différence d'estimation sur actions et droits	- 94 935	- 144 734	- 105 489
Titres OPCVM	38 918	63 679	27 672
Différence d'estimation sur Titres OPCVM	297	1 548	87
Total	560 053	598 312	545 753

4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 30/09/2020, un montant de 400 707 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Obligations	382 630	365 300	445 300
Intérêts courus	18 077	13 524	14 867
Total	400 707	378 824	460 167

4-4 : Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 30/09/2020, un montant de 64 986 dinars. Ils se présentent comme suit :

Désignation	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
BTA	58 716	58 716	58 716
Intérêts courus à l'achat	-	1 095	-
Intérêts courus	2 729	1 617	421
Différence d'estimation sur BTA*	3 541	1 166	1 449
Total	64 986	62 594	60 586

* Ce montant représente la plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille au 30/09/2020 et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

4-5 Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent à 212 430 Dinars au 30/09/2020. Ils se présentent comme suit :

Désignation	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Compte à terme au 01/06/2020 (TMM+2,5% ; 740j)	0	72 005	73 470
Compte à terme au 05/11/2020 (10% ; 750j)	212 430	215 255	203 288
Total	212 430	287 260	276 758

4-6 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 64 256 Dinars au 30/09/2020 et se présentent comme suit :

Désignation	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Avoirs en banque	59 361	588	5 227
Sommes à l'encaissement	4 894	-	-
Total	64 256	588	5 227

4-7 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élevant, au 30/09/2020, à 2 209 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Dividendes à recevoir	2 209	0	0
Retenue à la source sur intérêts BTA	0	274	0
Total	2 209	274	0

4-8 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant, au 30/09/2020, à 24 651 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Gestionnaire	2 026	2 241	2 271
Commission réseau	22 198	20 918	21 249
Commission dépositaire	427	1392	607
Total	24 651	24 551	24 127

4-9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant, au 30/09/2020, à 12 763 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Etat retenue à la source	189	291	-
Autres créditeurs (CMF)	104	107	112
Impôt à payer	15	42	17
Dirigeants	500	906	606
Jeton de présence	7 989	-	-
Autres opérateurs créditeurs	3 966	3 100	9 250
Total	12 763	4 446	9 985

4-10: Capital

Au 30/09/2020, le capital a atteint un niveau de 1 241 330Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 0,08% par rapport au montant arrêté à la date du 30/09/2019, et une baisse de 1,48 %par rapport au capital arrêté à la fin de l'année 2019. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Capital social	1 367 197	1 363 154	1 363 154
Souscriptions	3 219	5 615	5 615
Rachats	- 39 411	- -	1 572
Frais de négociation de titres	- 11	- 175	- 261
Variation d'estimation / actions et droits	- 94 935	- 144 734	- 105 489
Variation d'estimation / Emprunts d'Etat	3 541	1 166	1 449
Variation d'estimation / Titres OPCVM	297	1 548	87
Plus-value/ actions et droits	2 245	2 000	2 000
Moins-value/ actions et droits	- -	16 673	- 37 576
Plus-value/Titres OPCVM	1 039	1 269	3 261
Moins-value/ Titres OPCVM	- 159	-	-
Moins-value/ Emprunts d'Etat	- -	2 153	- 2 153
+/- val/report /Titres OPCVM	- 87	- 437	- 437
+/- val/report actions et droits	105 489	80 459	80 459
+/- val/report Emprunts d'Etat	- 1 449	-	-
Sous-total 1	1 346 976	1 291 039	1 308 537
Sommes non distribuables / exercice clos	- 107 274	- 48 461	- 48 461
Régul. des sommes non distribuables (souscription)	- 136	- 220	- 220
Régul. des sommes non distribuables (rachats)	1 765	-	67
Sous-total 2	- 105 646	- 48 681	- 48 614
Capital	1 241 330	1 242 358	1 259 923

Les mouvements sur le capital, au cours du troisième trimestre 2020, se détaillent ainsi :

Capital au 30-06-2020

Montant	1 222 790
Nombre de titres	17 110
Nombre d'actionnaires	46

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	-72
Nombre de titres rachetés	1
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	17 409
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 208
Frais de négociation de titres	-6
Régularisation des sommes non distribuables	0

Capital au 30-09-2020

Montant	1 241 330
Nombre de titres	17 109
Nombre d'actionnaires	46

4-11: Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 30/09/2020, à 9 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Report à nouveau sur arrondi de coupons	9	12	12
	9	12	12

4-12: Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du troisième trimestre 2020, à 1 267 226 Dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport au même trimestre de l'année 2019 de 2,44%.

Désignation	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Capital	1 241 330	1 242 358	1 259 923
Sommes distribuables	25 896	56 498	54 457
Total	1 267 226	1 298 856	1 314 380

NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT**5-1 : Dividendes**

Ce poste enregistre, au titre du troisième trimestre 2020, un montant de 14 915 Dinars, se détaillant comme suit:

Désignation	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des actions	14 915	18 515	21 073	36 063	36 063
Revenus des Titres OPCVM	-	700	-	-	-
Total	14 915	19 215	21 073	36 063	36 063

5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistré, au titre du troisième trimestre 2020, un montant de 6 908 Dinars, se détaillant comme suit:

Désignation	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	6 908	18 077	5 768	13 524	14 868
Revenus des obligations de sociétés (Report)	-	-14 867	-	-13 773	-13 773
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	-	17 890	-	17 232	22 735
Total	6 908	21 100	5 768	16 984	23 830

5-3 : Revenus des emprunts d'Etat :

Ce poste enregistré, au titre du troisième trimestre 2020, un montant de 775 Dinars se détaillant comme suit:

Désignation	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des emprunts d'Etat (Réalisé)	-	-	-	987	2 958
Revenus des emprunts d'Etat (Report)	-	-421	-	-	-
Revenus des emprunts d'Etat (potentiel)	775	2 729	775	1 617	421
Total	775	2 308	775	2 604	3 379

5-4 : Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 3 660 Dinars au titre du troisième trimestre 2020. Ils se détaillent comme suit:

Désignation	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus compte à terme (Potentiel)	3 154	12 430	5 463	17 260	6 758
Revenus compte à terme (Report)	-	-6 758	-	-6 363	-6 363
Revenus compte à terme échus	506	6 374	-	5 439	21 439
Intérêts sur comptes de dépôts	-	191	20	195	226
Total	3 660	12 237	5 483	16 531	22 060

5-5 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion sont atteintes, au titre du troisième trimestre 2020, un montant de 2 494 Dinars. Elles se détaillent comme suit:

Désignation	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunération du Gestionnaire (1)	1 866	5 644	1 955	5 858	7 830
Rémunération de réseau (2)	314	949	329	985	1 316
Rémunération du dépositaire (3)	314	949	329	985	1 316
Total	2 494	7 542	2 612	7 827	10 462

(1) : **Rémunération du gestionnaire**: La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société «STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5%HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réunie le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la « SICAV L'INVESTISSEUR » réunie le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier la gestion à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent, du Conseil de Marché Financier, en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts.

La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue le 07/07/2020 mais ledit changement est entré en vigueur à partir du 16/07/2020 selon un communiqué publié par la SICAV au B.O du CMF en date du 10/07/2020. Les conditions de rémunération du gestionnaire sont restées inchangées.

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque-STB » moyennant une rémunération de 0,1%TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque-STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunérations CAC*	1 822	5 505	500	1 500	3 500
Rémunérations des dirigeants* (i)	-	-	1 059	3 176	4 235
Publicité & publications*	3 419	6 096	200	600	4 703
Jeton de présence* (i)	2 702	8 048	500	1 500	6 250
Redevance CMF*	314	949	329	985	1 316
Impôts et taxes*	461	537	102	162	395
Autres charges	1	4	-	-	3
Total	8 719	21 140	2 690	7 923	20 402

* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », l'ancien gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

(i) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1er janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019.

5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	-	27	-	53	53
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	-1	-317	-	-	-76
Total	-1	-291	-	53	-23